



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAITRISE D'ŒUVRE

--ooOoo--

**DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

Service de la sylviculture de l'eau
et de la lutte contre l'érosion

9 route des Artifices
Baie de la Moselle, BP L1
98849 NOUMÉA
Tél. (687) 20 38 00
ddr.contact@province-sud.nc

MAITRISE D'OUVRAGE

--ooOoo--

PROVINCE SUD

**ETUDE D'AVANT-PROJET SOMMAIRE
D'HYDRAULIQUE AGRICOLE
RESEAU D'EAU BRUTE PERIMETRE DE BOULOUPARIS**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

juin 2018

SOMMAIRE

1 - Objet de la consultation et phasage	2
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 Mode d'appel à concurrence	3
2.2 Maîtrise d'ouvrage et pilotage	3
2.3 Délai d'exécution	3
2.4 Délai de validité des offres	3
2.5 Variantes	3
2.6 Etablissement des prix	4
2.8 Modifications de détail au présent dossier de consultation	4
2.9 Sous-traitance	4
3 - Contenu des offres	4
3.1 Dossier administratif.....	4
3.2 Dossier technique et financier	5
3.3 Indications pour l'établissement de l'offre financière	6
4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	6
5 - Critères de jugement des offres	6
6 - Visite de terrain.....	7
7 - Renseignements complémentaires	7
8 - Documents joints	7

1 - Objet de la consultation et phasage

L'objet de la consultation est de réaliser l'étude de définition d'un projet d'hydraulique agricole et création d'un réseau d'eau brute associé sur le secteur de Boulouparis en province Sud conformément au dossier de consultation des bureaux d'études joint.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par le service de la Direction du Développement Rural (DDR) de la province Sud.

L'étude définira au niveau avant-projet sommaire (réseaux) et faisabilité (retenues collinaires) les solutions d'irrigation de plusieurs zones à fort potentiel agricole dans le secteur de Boulouparis. Elle s'inscrit dans le cadre du Schéma de Développement Agricole Provincial à l'Horizon 2025 qui a identifié un potentiel agricole important sur cette région. L'étude devra proposer des aménagements permettant d'irriguer les zones spécifiées. Les données d'entrée pour la réalisation de l'étude sont, outre celles spécifiées dans le présent cahier des charges, celles contenues dans les études existantes fournies dans le cadre de la présente consultation.

La direction du Développement Rural souhaite que le titulaire de l'étude puisse la conforter dans ses premiers choix techniques suite à une étape préliminaire d'analyse critique du scénario d'irrigation préétabli en interne. Aussi, l'étude sera divisée en deux phases :

- La phase 1 consiste à l'appropriation des données par le titulaire, l'analyse critique du scénario d'aménagement défini au stade esquisse proposé par le maître d'ouvrage permettant l'irrigation de la zone considérée, et la définition de solutions complémentaires ou alternatives optimisant les coûts de desserte en eau des secteurs à couvrir. Une analyse multicritères succincte de ces différentes solutions sera établie pour l'aide au choix du scénario final à développer en phase 2 d'avant-projet. A l'issue de cette première phase, une réunion de concertation sera organisée avec la DDR durant laquelle le titulaire présentera ses éléments critiques et les différentes options optimisées. La DDR déterminera alors le scénario parmi les options présentées qui fera l'objet de l'étude d'avant-projet phase 2.
- La phase 2 consiste à étudier le scénario retenu en phase 1 au niveau avant-projet sommaire (réseaux) et faisabilité (retenues collinaires).

2 - Conditions de la consultation

2.1 Mode d'appel à concurrence

La présente étude fait l'objet d'une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés dans l'étude et la conception de réseaux d'eaux brute.

Il est recommandé aux bureaux d'études soumissionnaires ne disposant pas d'implantation en Nouvelle-Calédonie de constituer un groupement avec un bureau d'études local pour candidater afin d'apporter des garanties en termes de réactivité, de connaissance du contexte et de références locales. Il sera tenu compte des propositions faites par les candidats en ce sens dans le jugement des offres. Afin de faciliter la gestion administrative et comptable de la convention qui sera passée avec l'éventuel groupement retenu, il est conseillé que le bureau d'études mandataire du groupement soit implanté en Nouvelle-Calédonie.

2.2 Maîtrise d'ouvrage et pilotage

La province Sud de la Nouvelle-Calédonie assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La Direction du Développement Rural de la province Sud assure la maîtrise d'œuvre au travers de son Service de la Sylviculture, de l'Eau et de la Lutte contre l'Erosion.

2.3 Délai d'exécution

Chaque phase est affectée d'un délai. Leurs délais d'exécution sont laissés à l'initiative des candidats. Le délai total de l'étude ne pourra toutefois pas dépasser un "délai plafond" de sept (7) mois.

Le Cahier des Charges joint **précise les modalités de mise en œuvre des délais**. En particulier le délai de phase 1 sera suspendu d'office à la date de la remise par le soumissionnaire du rapport de fin de phase 1. De même le délai de phase 2 sera suspendu dès réception du rapport de phase 2.

Le délai sera également suspendu et repris par ordre de service, en cas de non disponibilité immédiate des données nécessaires à l'établissement de cette étude.

2.4 Délai de validité des offres

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant un délai de QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS calendaires à compter de la date de clôture de remise des offres.

2.5 Variantes

En tout état de cause, les Soumissionnaires sont tenus de présenter une proposition de base entièrement conforme au dossier de consultation. Toute soumission ne comportant pas une telle proposition sera systématiquement rejetée.

Des variantes peuvent être proposées à condition d'être justifiées sur le plan technique et/ou financier en supplément des prestations fixées dans le Cahier des Charges, à condition de respecter les contraintes et exigences de la mission.

Les variantes éventuelles seront présentées obligatoirement en **annexe** de la proposition de base conforme au dossier de consultation.

Pour chaque option proposée, le soumissionnaire fournira un descriptif de la mission ainsi qu'un détail du prix selon les différentes phases d'études et les délais supplémentaires éventuellement associés à cette prestation.

2.6 Etablissement des prix

Tous les prix seront exprimés en **Francs Pacifique (F CFP ou XPF)**. Le cahier des charges précise les modalités d'établissement des prix.

2.8 Modifications de détail au présent dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 Sous-traitance

Les sous-traitants sont autorisés. Ils devront être déclarés au stade de la consultation.

3 - Contenu des offres

Le soumissionnaire doit fournir les pièces ci-dessous en un seul exemplaire. Elles seront présentées en deux dossiers distincts : un dossier administratif et un autre technique et financier dont les contenus sont précisés ci-après.

3.1 Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les éléments suivants :

- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est à jour au regard de la réglementation sociale et fiscale en vigueur et qu'il n'est pas en faillite. **Si le candidat est retenu, les justificatifs seront exigés.**
- Les références du candidat (**seules les références relatives au sujet de l'étude seront présentées**). Ces références détailleront pour chaque affaire :
 - o la localisation et la nature du projet
 - o le type de mission exercée
 - o le cas échéant, le nom et le titre du chargé de mission
 - o l'importance de l'opération en termes de coûts et délaisUne attention particulière sera apportée aux références concernant des études ayant abouti à des **réalisations concrètes** de réseaux d'irrigation, distribution d'eau brute, stockage ou pompage.
- Un descriptif des moyens logistiques proposés sur cette étude ainsi qu'un état des effectifs avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que le bureau d'études projette d'occuper effectivement pour l'exécution de l'étude.
- Le plan de charge de l'entreprise soumissionnaire comprenant la liste et le montant des opérations en cours et à venir en précisant le maître d'ouvrage ainsi que le début et la fin d'intervention de l'entreprise pour chaque opération.

3.2 Dossier technique et financier

Le dossier technique et financier contiendra :

- Un **mémoire technique** qui comprendra :
 - o La description détaillée de la **méthodologie** qui sera mise en œuvre lors de chaque phase et sa justification. Il pourra notamment inclure des scénarios d'irrigation pressentis, les contraintes qui seront prises en compte pour choisir les scénarios à étudier, sa connaissance des contraintes d'irrigation et des exploitations dans la zone d'étude, etc.
 - o Un **planning prévisionnel** retraçant sommairement les principales interventions lors de chaque phase et faisant apparaître les moments où le Soumissionnaire souhaitera prendre l'attache du maître d'ouvrage pour l'informer de l'avancement et, le cas échéant, lui soumettre des choix pour la suite de l'étude.
 - o Les **moyens humains** effectivement affectés à la mission et, en particulier, la désignation d'un référent ou « chargé de mission », chargé de tous les échanges avec le chef de projet représentant le maître d'ouvrage. Les coordonnées complètes du référent apparaîtront au bas de la couverture du mémoire technique.
- L'**offre financière** qui comprendra :
 - o Le **Cahier des Charges, à compléter des prix et délais.**
 - o Le **détail estimatif**, canevas annexé au cahier des charges, **à compléter et détailler.**
- Une **copie du dossier technique & financier en version numérique** compatible MS Windows, sur clé USB, CD ou DVD. Les fichiers constituant cette copie seront **modifiables** (.DOC, .XLS, SIG compatible MapInfo ou QGis DXF, etc.) l'exemplaire papier faisant foi.

Toutes les pièces papier du dossier technique et financier seront dûment paraphées, datées et signées.

Toute offre qui ne serait pas accompagnée des pièces prévues ci-dessus ou présentée de façon non conforme aux stipulations du présent règlement de consultation pourra être déclarée incomplète et écartée de l'appel à concurrence.

Le soumissionnaire doit impérativement répondre à la consultation de base. En complément, il pourra proposer des options pour des prestations complémentaires qu'il jugera utile. Pour chaque option proposée, le soumissionnaire fournira un descriptif de la mission ainsi qu'un détail du prix selon les différentes phases d'études et les délais supplémentaires éventuellement associés à cette prestation.

3.3 Indications pour l'établissement de l'offre financière

Le Cahier des Charges doit être complété :

- **des montants de chaque phase** (chapitre 7, paragraphe 3) ;
- **des délais de chaque phase** (chapitre 8).

Les tableaux du Détail Estimatif doivent être adaptés et complétés.

4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

L'ensemble des pièces constituant le Dossier Technique et Financier visé plus haut sera placé dans une enveloppe cachetée portant mention du nom du candidat.

Cette enveloppe, ainsi que l'ensemble des pièces constituant le Dossier Administratif visé plus haut seront placés dans une enveloppe cachetée.

Les offres devront être remises contre récépissé ou adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, le cachet de la poste faisant foi, avant la date limite de remise des offres, au :

**Centre administratif de la province Sud
Direction du développement rural
Service de la sylviculture, de l'eau et de la lutte contre l'érosion
6, Route des Artifices
BP L1, 98 849 NOUMEA Cedex**

Outre l'adresse ci-dessus, l'enveloppe extérieure portera uniquement la mention suivante :

**« Offre pour l'étude d'avant-projet d'hydraulique agricole - Mise en place d'un réseau
d'eau brute dans la commune de Boulouparis en province Sud »
« A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES »**

La date limite de remise offres est fixée au :

Mardi 7 août 2018 à 15h00 (UTC+11:00)

Les offres qui parviendront après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs à leur demande et contre récépissé.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée, complétée ou encore modifiée.

5 - Critères de jugement des offres

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des **critères pondérés suivants** :

- Le prix des prestations (pondération = 60%).
- La valeur technique de l'offre (pondération = 30%)
- Le délai de réalisation de l'étude (pondération = 10%)

Critère prix des prestations :

Dans un premier temps, les offres seront jugées sur la prestation de base puis, dans un second temps, en y intégrant les options ou variantes proposées.

La notation, sur 10, du prix des prestations s'effectuera de la manière suivante :

$Note = 10 \times (2 \times (\text{Montant de l'offre la plus basse}) / (\text{prix le moins disant} + \text{Montant de l'offre considérée}))$

Critère valeur technique :

La notation, sur 10, de la valeur technique sera le total de deux notes :

- Une note de 0 à 8 représentant la valeur du mémoire technique
- Une note de 0 à 2 représentant la qualité des références

Critère délais :

La notation, sur 10, du délai s'effectuera de la manière suivante :

$Note = 10 - 10 \times (\text{délai global} - \text{délai global mini}) / (\text{délai global maxi} - \text{délai global mini})$

Note globale

Chaque note sera multipliée par son coefficient de pondération. La somme des notes pondérées donnera une note globale sur 10.

La direction du développement rural de la province Sud, maître d'œuvre et représentant du maître d'ouvrage de cette opération, se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

6 - Visite de terrain

La visite sur le terrain n'est pas obligatoire, pour autant le titulaire ne pourra pas solliciter d'avenant au prétexte de la méconnaissance des lieux et du contexte.

7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'établissement de leur offre, les candidats pourront faire parvenir une demande, au plus tard 15 jours avant la date de fin de remise officielle des offres :

1/ Par E-mail à :

philippe.bonnefois@province-sud.nc,
eric.capdeville@province-sud.nc
gwenaelle.bourret@province-sud.nc

2/ soit téléphonique auprès de monsieur Philippe Bonnefois (tél. (687) 20.38.45, Eric Capdeville (tél. (687) 20.39.82 ou Gwenaëlle Bourret (tel. (687) 20.38.47) – (Prière de bien vouloir tenir compte du décalage horaire éventuel).

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les bureaux d'études qui se seront fait connaître lors du retrait du dossier de consultation.

8 - Documents joints

Documents joints :

- Cahier des Charges et ses annexes (emprise des zones à irriguer et ressources mobilisables)
- Canevas du Détail Estimatif

Les études antérieures seront transmises sur simple demande du soumissionnaire auprès des personnes indiquées au § 7 – Renseignements complémentaires.